



15ème législature

Question N° : 27094	De M. Guillaume Vuilletet (La République en Marche - Val-d'Oise)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture et alimentation		Ministère attributaire > Agriculture et souveraineté alimentaire
Rubrique >élevage	Tête d'analyse >Élevage et bien-être animal	Analyse > Élevage et bien-être animal.
Question publiée au JO le : 03/03/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet alerte M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur le fait que la mesure nécessite quelques précisions de cadrage, même s'il se dit ravi de la décision d'interdire la castration à vif des porcelets et le broyage des poussins d'ici à fin 2021. Il se demande notamment comment le ministère compte accompagner les filières pour qu'elles trouvent, d'ici là, des alternatives économiquement responsables et, plus largement, quels seront les moyens mis en place pour que cette échéance soit tenue. Il demande également que soient apportées rapidement des précisions concernant le futur étiquetage du mode d'élevage. Le bien-être animal est une question essentielle pour les Français qui, selon un sondage Ifop réalisé en janvier 2020, sont 75 % à considérer que le Gouvernement ne prend pas suffisamment en compte la protection animale dans son action. M. le député s'interroge sur le fait qu'aucune mention de l'élevage en cage n'ait été faite dans les annonces du 28 janvier 2020. Il rappelle que cette pratique est un véritable problème dans certaines filières, en ne se montrant pas adaptée à un développement harmonieux des animaux concernés, en témoignent les récentes alertes concernant la filière cunicole. Le Président Macron s'était engagé, lors de sa campagne, à « faire disparaître l'élevage en batterie des poules pondeuses au profit des élevages alternatifs ». Lors de son discours de Rungis, à mi-parcours des États généraux de l'alimentation, il a réitéré en partie cet engagement en s'engageant à ce que « les œufs vendus aux consommateurs ne seraient issus que d'élevages en plein air d'ici 2022 ». De nombreux pays ont déjà emprunté cette voie, comme l'Allemagne qui s'y est engagée pour 2025 pour les poules, la Suède sur les cases de mise bas pour les truies, l'Autriche pour les cages des lapins depuis 2012. M. le député rappelle l'intérêt que ces questions soient mises sur la table durant le mandat, afin de réellement faire en sorte que le système agricole soit plus respectueux des animaux, et plus durable. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur ces questions.